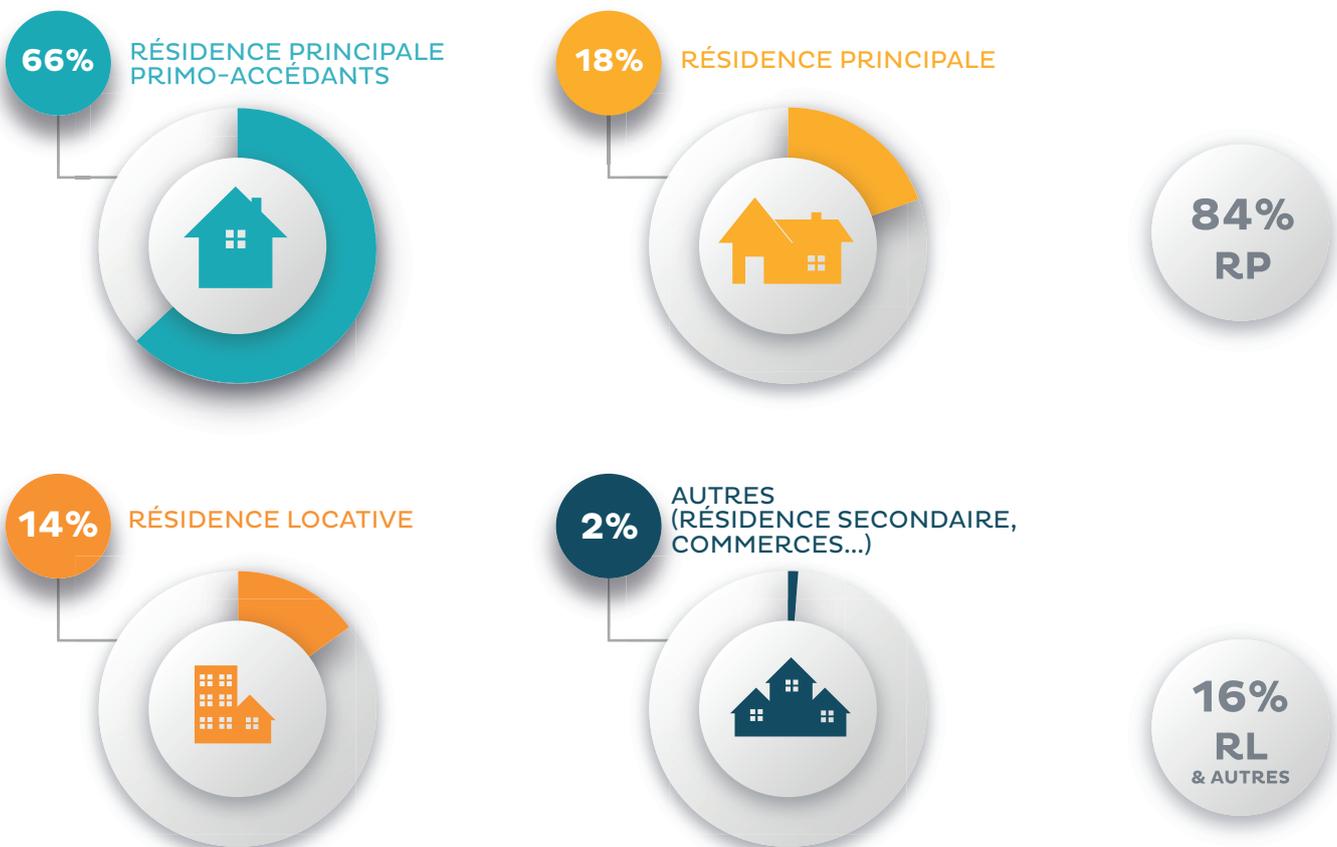


## • • • UN RETOUR DES PRIMO-ACCÉDANTS • • •

Avec 66% de la clientèle CAFPI en mai, contre 62% en avril, la part des primo-accédants est de retour à la hausse. La baisse des taux et la sortie du confinement ont permis aux acheteurs de reprendre leurs projets immobiliers là où ils s'étaient arrêtés.

## • • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS

L'emprunt moyen des primo-accédants est en hausse en mai par rapport au mois précédent. Alors qu'en avril les primo-accédants empruntaient en moyenne 224 100 € sur 282 mois, pour un effort consenti de 5,63 années de revenus, en mai le montant moyen emprunté est passé à 234 100 € sur 284 mois pour un effort consenti de 5,74 années de revenus.



## ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe à nouveau en mai une baisse du montant moyen de l'emprunt à 347 800 € sur 265 mois pour un effort consenti de 6,58 années de revenus, contre 358 000 € sur 267 mois en avril pour un effort de 6,61 années de revenus.

234 100 €

EMPRUNT

347 800 €

5,74 années de revenus

ACQUISITION

6,58 années de revenus

72,2%

ACHAT DANS L'ANCIEN

80,9 %

## MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS

224 100 € / 282 MOIS

AVRIL

234 100 € / 284 MOIS

MAI



## ACCÉDANTS

AVRIL

358 000 € / 267 MOIS

MAI

347 800 € / 265 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS S'ÉLÈVE À **234 100 €** SUR 284 MOIS.

IL CONTINUE CEPENDANT DE BAISSER CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **347 800 €** SUR 265 MOIS.

# ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

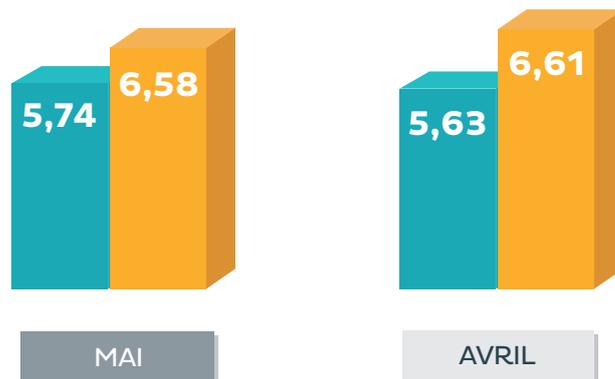
## LES CHIFFRES DU MOIS DE MAI



Le prix du bien représente **5,74 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,58 années** de revenus.



## ACQUISITION DANS L'ANCIEN



### PRIMO-ACCÉDANTS

76,7%

AVRIL

72,2%

MAI



### ACCÉDANTS

AVRIL

83,5%

MAI

80,9%

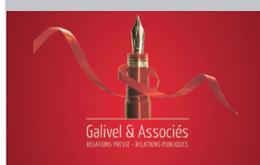
LA BAISSÉ DE LA PART DE L'ANCIEN SE CONFIRME AVEC **72,2%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

DE MÊME CHEZ LES ACCÉDANTS, AVEC **80,9%** DES ACQUISITIONS.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
Carol Galivel / Julien Michon  
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03  
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Philippe Taboret  
Directeur Général Adjoint  
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)

**CAFPI** %  
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION JUIN 2020

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.